



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Avenir de la brigade franco-allemande

Question écrite n° 6881

Texte de la question

M. Charles Sitzenstuhl interroge M. le ministre des armées sur la brigade franco-allemande, unité militaire binationale composée de soldats français et allemands créée en 1989. Il souhaite connaître l'avenir que la France entend donner à cette brigade et dans quelle mesure elle s'insère dans les objectifs de la nouvelle loi de programmation militaire.

Texte de la réponse

Intégrée, pour sa composante nationale, à l'ordre de bataille de l'armée de terre, la brigade franco-allemande (BFA) demeure une unité particulière par son caractère binational. Régie par les accords entre la France et l'Allemagne, elle est à même d'agir dans le cadre de missions de l'Union européenne ou de l'OTAN. Le ministre des armées français et la ministre de la défense allemande ont affirmé à Berlin, le 22 septembre 2022, leur volonté de renforcer la coopération opérationnelle entre les deux pays. Il a ainsi été demandé aux armées des deux pays d'identifier des opportunités de déploiement de la BFA dans le cadre de missions de réassurance et de sécurisation sur le flanc Est de l'Europe. Les travaux conduits par les états-majors français et allemands ont permis : de conduire un exercice conjoint d'unités française et allemande de la BFA en Lituanie, en amont du sommet de Vilnius de juillet 2023, en démonstration de la capacité des alliés à réagir rapidement depuis les emprises nationales, et de façon coordonnée, en cas de besoin ; de proposer un déploiement d'unités de la BFA en Roumanie, au sein du dispositif français AIGLE, à l'automne 2024, pour incarner notre capacité à monter au niveau brigade dans un pays où la France est nation cadre (un noyau d'état-major de brigade français est en place au sein de la division multinationale sud-est roumaine pour coordonner l'action du bataillon en place et des renforts projetés). Par ailleurs, les unités françaises de la BFA sont prises en compte dans la future loi de programmation militaire au même titre que les autres unités de l'armée de terre et s'insèrent dans les objectifs de modernisation et de préparation opérationnelle définis. Enfin, des études sont en cours pour intégrer la BFA dans le nouveau modèle de force de l'OTAN en tant qu'élément de reconnaissance de niveau corps d'armée. Cette grande unité binationale pourrait ainsi contribuer au renforcement des capacités de défense de l'Europe.

Données clés

Auteur : [M. Charles Sitzenstuhl](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6881

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 2985

Réponse publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10468